



## EDITO / Agenda 21 : la ville nous questionne

Pour beaucoup d'entre nous, l'agenda 21 reste une notion confuse source de questionnement. Faute de réponses claires à nos interrogations, la ville lance une enquête d'opinion auprès de la population. Il est possible de répondre à ce questionnaire par l'intermédiaire du site internet de la ville ([www.ville-hennebont.fr](http://www.ville-hennebont.fr)). Ce premier lien vous mène à la rubrique concernée sur la page de présentation, puis un second lien vous amène sur le document à remplir afin de donner votre opinion.

La manipulation est un peu compliquée mais les questions posées ne sont pas dénuées d'intérêt. L'analyse de nos réponses sera confiée à un cabinet d'étude de Nantes qui a probablement largement contribué à l'élaboration du questionnaire. On peut regretter que la conception du site ne permette pas d'avoir une vision d'ensemble des questions posées car il faut répondre page par page.

Nous vous invitons tous à profiter de cette occasion qui nous est donnée d'exprimer notre avis, en espérant que les réponses apportées seront prises en compte et serviront de base dans la réflexion de l'Agenda 21.

Nous devons tous rester vigilants au développement à venir de l'Agenda 21 qui devrait s'appuyer sur le ressenti et les propositions des Hennebontais.

## LE DOSSIER / LES CONSEILS DE QUARTIER

Inscrits dans le programme électoral de l'actuelle municipalité ainsi que dans le projet de la liste Hennebont Initiatives Citoyennes, les conseils de quartier sont en place depuis environ un an. C'est l'occasion d'en tirer un premier bilan.

### CONSEIL DE QUARTIER : DÉFINITION

Les conseils de quartier sont des structures associant des habitants d'une ville à la gestion municipale. Dans la loi Démocratie de proximité du 27 février 2002, leur création est facultative dans les communes de plus de 20.000 habitants et obligatoire dans les communes de plus de 80.000 habitants où ils disposent d'un budget de fonctionnement. Le conseil de quartier n'a pas de pouvoir de décision, mais le maire et ses services peuvent le consulter sur les décisions affectant le quartier ou la ville. C'est donc un relais entre les services de la mairie et la population du quartier, sans être un représentant, ni de l'un, ni de l'autre. Le conseil de quartier est un espace d'information, de débats et de réflexions sur la vie de quartier et les projets d'aménagement et d'amélioration. Le conseil de quartier est force de proposition.

### QU'EN EST-IL À HENNEBONT ?

Créer des conseils de quartier à Hennebont était optionnel. La municipalité a fait le choix de les mettre en place. Mais y avait-il une volonté politique ?

Tel que décrits sur le site internet de la mairie, les Conseils consultatifs de quartier (CCQ) sont considérés comme un simple lieu d'expression et de suggestions, une sorte de boîte à idées mais en aucun cas comme un lieu de réflexion sur des sujets de fond qui auraient dû être proposés par la municipalité.

Selon la charte établie, chaque conseil est composé de trois collèges :

- ♦ **Le collège des habitants** (18 membres maximum). En être membre impose d'avoir 16 ans révolus et d'habiter le quartier.
- ♦ **Le collège des acteurs de la vie locale** (6 membres maximum) représente les associations, entreprises, directeurs d'établissements ou d'organismes publics, situés dans le quartier.
- ♦ **Le collège des élus** est composé des élus municipaux qui résident dans le quartier. Au total, le collège des élus municipaux compte au maximum cinq membres, dont un élu référent, auquel s'ajoute le maire ou son représentant, membre de droit.

### LES ÉLUS RÉFÉRENTS

Le principe de la création de sept conseils de quartier a été adopté en conseil municipal le 26 juin 2008. Sept élus référents issus de la majorité municipale, un par secteur, ont été désignés. On notera que dans de nombreuses communes cette fonction dévolue aux élus fait partie intégrante de leur mission. A Hennebont le choix a été différent, en donnant une indemnité mensuelle spécifique de 230 € à l'élu référent.

**Combien de Conseils de quartier ?** La commune a été divisée en sept quartiers de population équivalente. Chaque conseil de quartier représente deux secteurs électoraux.



## UN BILAN EN DEMI-TEINTE

**Un intérêt pour ces lieux d'expression...** : les hennebontais consultés ont exprimé la satisfaction de pouvoir donner leur avis et d'être associés à la recherche de solution avec les citoyens et la municipalité.

**...Même si au final le taux de participation reste très modeste** : selon les quartiers et les sujets abordés, le nombre de participants reste modeste, de 10 à 20 le plus souvent. Les visites de quartiers organisées par certains bureaux n'ont mobilisé que quelques habitants. S'agit-il d'un manque d'information ou d'un défaut de pédagogie sur l'intérêt de ces conseils ?

**Des projets et quelques réalisations intéressantes...** les commissions *circulation* et *déplacement* sont sans conteste les plus actives. Nombre de quartiers ont obtenu les aménagements demandés. De même le cadre de vie est une préoccupation majeure. La réflexion sur des jardins familiaux ainsi que la création d'animations sont également des sujets communs à plusieurs quartiers.

**...Mais les dossiers de fond sont peu ou pas abordés** : beaucoup regrettent de ne pas être consultés ou interrogés par la Mairie sur des dossiers plus impliquant et plus globaux : schéma de développement du vélo, plan climat, plan local d'urbanisme (PLU), politique des commerces... Par ailleurs des dossiers "chauds" restent sans réponse : rénovation de la chapelle Saint-Caradec, les antennes relais...

**Un an après, la motivation est toujours là...** : en atteste la bonne participation à la réunion « bilan » organisée par la mairie. 115 personnes s'étaient déplacées pour manifester leur intérêt pour ces conseils et attirer l'attention sur les difficultés rencontrées dans leur fonctionnement.

**...Mais les déceptions commencent à se faire jour** : des compte-rendus de conseil de quartier font état de remarques faites à la mairie sur l'absence de réactivité et de retour d'information, et sur la nécessité de la présence d'un technicien municipal à ces réunions. Plusieurs voix se sont élevées pour demander que les élus proposent des projets et des sujets aux conseils consultatifs de quartier. Quant à la réunion « bilan », tous la considèrent comme une bonne initiative mais beaucoup en sont sortis perplexes. Aucun bilan n'a réellement été fait sur le fonctionnement des conseils. Nul ne sait quelle suite sera donnée hormis un probable compte-rendu.

## ET DEMAIN ?

La demande d'un outil de démarche participative est forte chez les Hennebontais. Mais la conception des CCQ par l'équipe municipale ne répond que très partiellement à leurs attentes. La difficulté de mobiliser ne peut se balayer par l'argument facile « les gens ne s'intéressent plus ni à la chose publique ni au monde associatif ».

La municipalité doit prendre très vite en compte les remarques et les attentes exprimées :

- ♦ Amplifier et accélérer les retours de la mairie vers les CCQ (compte-rendus, réponses, décisions...).
- ♦ Reprendre la main en apportant des sujets et des dossiers à traiter.
- ♦ Elever le débat en proposant des réflexions sur des sujets qui dépassent le cadre du quartier et concernent l'avenir de la ville dans sa globalité. Cette démarche justifie sans doute de réfléchir à des échanges transversaux entre conseils.
- ♦ Assurer une réelle évaluation, en particulier financière, des actions menées et en mesurer la cohérence. Les différents travaux suggérés par les conseils sont-ils cohérents dans une vision plus globale du plan de circulation de la ville ? Tout fonctionne aujourd'hui comme si chaque quartier était une ville en soi.

Les CCQ constituent un outil essentiel de la vie démocratique d'Hennebont. Les fondations en sont posées. Il ne faut pourtant pas s'en contenter. Le risque est grand de voir peu à peu s'étioler les bonnes volontés. De nombreuses villes sont parvenues à impliquer les habitants sur des sujets majeurs de la politique de la ville. La municipalité devrait s'en inspirer. Le Collectif Citoyen Hennebontais continue à travailler et se veut dans ce domaine, comme dans d'autres, une force de propositions pour peu que l'on veuille bien l'entendre ou l'écouter.

Le dossier : Lionel Barjonet



## LES MOYENS POUR FONCTIONNER

- ♦ **un élu en charge de la citoyenneté**, en l'occurrence le premier adjoint au maire d'Hennebont (qui a également en charge, en outre, la délégation au personnel communal), dont le rôle devrait être d'insuffler une véritable dynamique pour faire vivre ces conseils de quartier ;
- ♦ **le recrutement d'un agent de développement local**, à contrat à durée déterminée, et dont la mission n'a jamais été exposée dans les conseils de quartiers ;
- ♦ **une rubrique dans le site internet** de la ville d'Hennebont dont le contenu est assez aléatoire actuellement ;
- ♦ **une enveloppe globale d'environ 100.000 €** serait inscrite dans le budget annuel de la Ville pour le fonctionnement des conseils de quartier, mais aucun budget participatif propre n'est alloué à chaque conseil de quartier.

**CAROLINE BALSSA, DE LA CONSULTATION À LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE**

Élue Hennebont Initiatives Citoyennes, Caroline Balssa répond à l'Écho citoyen sur la mise en place des conseils consultatif de quartier (CCQ).

**Quel bilan après un an de fonctionnement des conseils consultatifs de quartier ?**

Au bout d'un an de fonctionnement, perdure une confusion entre CCQ et assemblées de quartier telles qu'elles existaient auparavant. Cette confusion est due à la vision que l'équipe municipale a et communique sur ces conseils de quartier. D'ailleurs, que ce soit lors des réunions constitutives des CCQ, ou lors de la réunion plénière du 5 février, le maire affirme que les CCQ se situent dans la continuité des réunions de quartier qui avaient lieu auparavant.

Du coup apparaît une inflation de demandes avec des incidences financières auxquelles la ville ne peut pas faire face. Vous savez bien, « la crise, la réforme de la taxe professionnelle... »

Quelles sont les attentes des ci-

**toyens en matière de concertation ?**

Cette question aurait pu être le centre de la réunion plénière de l'ensemble des CCQ organisée le 5 février au Centre socio-culturel.

A mon sens cela ne revient pas à solliciter les revendications tant individuelles que de quartier. On pourrait imaginer des réunions publiques à propos de problématiques collectives : le budget de la ville, la fermeture d'une école, les incidences liées à la création de la piscine, le plan de déplacement urbain... toutes occasions pour l'élu de prendre en compte l'expérience de l'utilisateur, pour le citoyen d'accéder à la complexité des dossiers. Or, actuellement les Hennebontais non seulement n'ont pas connaissance des conditions des arbitrages mais n'y sont pas associés. On est davantage dans un recueil de doléances que dans une démarche collective de résolution des problèmes soulevés par les citoyens.

**Solliciter les citoyens ne suffit pas. Qu'est réellement la démarche participative ?**

La démarche participative est une autre façon d'exercer le pouvoir. Il s'agit de construire ensemble une décision éclairée par les avis, points de vue ou compétences des usagers, des techniciens et des élus.

Cette dimension des CCQ n'est pas coutumière. Elle nécessite des changements de fonctionnement et de positionnement. Elle supposerait un minimum de formation, tant pour les élus que les conseillers.

**Et cette « autre façon d'exercer le pouvoir » est-elle perceptible, à Hennebont, depuis la mise en place des conseils de quartier ?**

Le fonctionnement des élus de la majorité n'a pas fondamentalement changé. Lorsqu'une décision est prise, les personnes concernées par cette décision ont-elles été invitées à donner leur avis ? On voit certains élus venir présenter leur projet au CCQ, une fois que celui-ci est ficelé, voire l'installation en cours de réalisation. C'est trop tard ... Ailleurs, on demande au CCQ d'attendre les propositions des techniciens. La démarche politique n'apparaît pas portée par un élu.

**LA BONNE NOTE / ÉCONOMIE D'ÉNERGIE**

Économie d'électricité : la quantité et la durée d'illumination des décors de Noël ont été réduites dans la commune. Bien.

Lors des grands froids, pour éviter une panne électrique généralisée en Bretagne, la ville a éteint certains points lumineux sans dommage pour la sécurité. Bien.

Poursuivons la modération énergétique. Sans faire – au moins dans l'immédiat – les frais de nouveaux matériels plus économes, pourquoi ne pas couper les lampadaires dans une tranche horaire nocturne à déterminer ? L'éclairage public *a giorno* pèse sur nos impôts citoyens...  
Belaida Zagora

**LA FAUSSE NOTE / ÇA NE TOURNE PAS ROND !**

Quelle drôle d'idée de créer un rond-point autour duquel on ne peut pas tourner ! C'est ce qui a été créé à Saint-Caradec, au milieu de la rue le Saëc. Il est impossible de tourner sans manœuvrer rue du Petit Manic en venant du quai de Saint-Caradec. Il en va de même en venant de l'avenue de la République pour entrer dans le nouveau lotissement. C'est l'exemple d'une demande du conseil de quartier qui a été acceptée et réalisée à la hâte, sans réflexion. Heureusement après plusieurs semaines d'utilisation impossible de ce rond-point, les services municipaux sont de nouveau mobilisés pour le modifier. Faire et défaire c'est toujours travailler... mais à quel coût ?  
Marcel Le Botlan

**SUITE... / LE COMPLEXE AQUATIQUE**

L'Écho citoyen n° 5 était consacré aux conséquences de la construction de cet équipement pour la ville d'Hennebont, avec des finances communales au régime sec. La piscine ouvrira en 2011, et toujours rien de prévu pour son fonctionnement : quel public accueilli sur quelles plages horaires, quel personnel ? Qui paiera pour faire « tourner » l'équipement ? Lors de ses vœux, le maire a dit être intervenu pour proposer que Cap l'Orient prenne la compétence des piscines... sans se faire trop d'illusion. Une manière d'essayer de trouver une bouée de sauvetage pour éviter le naufrage financier ? Pas réjouissant.  
Jean-Luc Henry



« Y a quelqu'un qui m'a dit... que... les quais s'effondraient et étaient en péril !  
Est-il possible alors, qu'ils soient pris en charge et réparés par la ville ?  
Mais la municipalité découvre cette réalité !!!!  
C'est pourtant de sa compétence !  
Ce n'est vraiment pas de chance ! »



Katy Bouillaut

L'ACTU DU COLLECTIF /

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Assemblée générale annuelle de l'association : **jeudi 8 avril 2010, à 20h30**, à la Maison pour tous (salle Chevassu). Ce rendez-vous est l'occasion de faire le point sur les activités, le fonctionnement et les interventions de l'association, sur les thèmes et les travaux à développer, et de faire un tour d'horizon de l'actualité locale avec les élus Hennebont Initiatives Citoyennes. Cette assemblée est ouverte à tous les membres, sympathisants et à toutes les personnes intéressées par la démarche du Collectif Citoyen Hennebontais. N'hésitez à pas y convier vos amis, voisins, collègues de travail...

COMMISSION DÉPLACEMENTS

Animée par Yves Guyot, cette commission a pour but de porter un regard et de mener une réflexion globale sur les déplacements sur la ville. Si ce sujet vous intéresse, vous pouvez contacter Yves Guyot, 02 97 85 08 84.

PROCHAINS CONSEIL MUNICIPAL /

Les prochaines séances du conseil municipal se dérouleront jeudi 25 mars, 29 avril et 27 mai en mairie (entrée par l'arrière) à partir de 18 h.

SOUSCRIPTION & SOUTIEN 2010 : 5€ MINIMUM (4 NUMEROS)

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : ..... Mail (facultatif) : .....

Coupon à reproduire et à envoyer au Collectif citoyen hennebontais, maison des associations, place Gérard Philipe, 56700 Hennebont. Joindre votre règlement à l'ordre du Collectif citoyen hennebontais.



PUBLICATION DU COLLECTIF CITOYEN HENNEBONTAIS

Directeur de la publication : Frédéric Toussaint, 02 97 36 59 44.  
Commission publication : Lionel Barjonet, 02 97 36 17 27.  
Souscription & soutien : Bernard Canal. Adresse postale : maison des associations, place Gérard Philipe, Hennebont.  
Mail : collectif@cchennebont.net

BREZHONEG EN HEN BONT /  
POULL-NEUIAL/PISCINE

Piscine, en breton, c'est "poull-neuiial" : le trou d'eau où l'on nage.

"Poull", c'est donc le trou d'eau, la mare ou le lavoir. A "Poull fetan" il y a une fontaine ; à "Poull raned", des grenouilles. "Poullen" est une mare d'eau de mer. "Poull" rejoint parfois le sens de "toull" qui veut également dire "trou", mais ce sont deux mots différents. Il n'y a pas forcément d'eau dans un "toull", on peut y trouver de la terre ("toull douar"), de la boue (toull fank : bourbier), voire... des boissons alcoolisées ("Job karg e doull")... Le "trou" en l'occurrence, étant la bouche, la gosier, l'estomac...

Ur poull neuiial a zo un dra talvoudus evit deskiñ neuiial d'ar vugale, ha d'ar re vras ivez. N'heller ket deskiñ er mor d'ar gouiañv, re yen eo, ha re zañjerus eo a-wezhoù...

Une piscine est quelque chose d'important pour apprendre aux enfants à nager et aux adultes aussi. On ne peut pas aller nager en mer pendant l'hiver, c'est trop froid, trop dangereux aussi parfois.

Ne vourran ket-me mont d'ar poull-neuiial, re vihan eo, drol eo an dour, n'eus ket pesked na bezhin, na sabl, na lañv, na reier, na... Ne vin ket gwellet alies er poull-neuiial nevez, d'am sonj. Evidon-me, ur poull neuiial a denn d'ar mor evel ma tenn ar pesked skornet karrez d'ar pesked fresk. Ha ne zebran ket mui pesked karrez skornet abaoe pell...

Je n'aime pas aller à la piscine, c'est trop petit, l'eau est bizarre, il n'y a ni poissons, ni algues, ni sable, ni marée, ni rochers, ni... On ne m'y verra pas beaucoup dans cette nouvelle piscine. Pour moi, une piscine est à la mer ce que le poisson carré congelé est au poisson frais. Et je ne mange plus de poissons carrés congelés depuis longtemps...

Un dro-lâret evit echuiñ/Un dicton pour finir :

"Get ma ne gouezho ket kumun an Hen Bont en he foull goude bout paeet ar poull-neuiial nevez-savet, rak berr eo lost an argant geti dija" : "Pourvu que la ville d'Hennebont ne tombe pas dans le trou (financier) après avoir payé la nouvelle piscine, car elle n'a déjà pas beaucoup de sous..."

Corentin Le Maout

